

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Passage Convoi motos
Le 5 Septembre 2024
Club « Brescouδος/Harley-Davidson »

N° A-2024-04-04-14

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 1.44 et 225,

Considérant la demande du Club « Brescouδος/Harley-Davidson » du 1^{er} avril 2024 nous informant du passage d'un convoi d'environ 300 motos dans le cadre du 35th Brescouδος Bike Week,

ARRETE

ARTICLE 1 – Le 05/09/2024, aux alentours de 11 h 50, passera sur la commune (Rte de Béziers - Avenue de Béziers - Le Boulevard - Route de Fleury) un convoi d'environ 300 motos défilant dans le cadre du 35th Brescouδος Bike Week ; puis vers 17h50 dans le sens inverse en direction de BEZIERS.

ARTICLE 2 – La sécurité des usagers et des participants sera placée sous la responsabilité du Club organisateur. Ce dernier confirmant qu'il dispose de son propre service de sécurité. Le convoi aura la priorité de passage et usage exclusif temporaire de la chaussée lors de la traversée du village.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur le parcours : Rte de Béziers - Avenue de Béziers - Le Boulevard - Route de Fleury et envoyé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Capetang afin qu'il organise les contraintes de sécurité qu'il jugera indispensable. Les Brigadiers de la Police Municipale seront présents.

ARTICLE 4 – La Secrétaire Générale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Capetang et les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du **08 AVR. 2024**
Le Maire :

FAIT à LESPIGNAN, le 4 Avril 2024

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT